

La Chronique Ablisienne

Le bulletin municipal d'Ablis

Mai 2020 N° 186

Edito du Maire

Madame, Monsieur, Chers compatriotes,

La période de déconfinement qui s'ouvre ne signifie nullement que tout danger est écarté. Le virus n'obéit pas aux décisions gouvernementales pour cesser d'un coup d'être nocif !

C'est du comportement de chacune et chacun d'entre nous et de notre sens civique personnel et collectif que dépend, dorénavant, la non propagation de la pandémie et si possible son recul.

LES MASQUES.

Parmi les gestes « barrière » désormais connus de tous, il y a, entre autres, le port d'un masque dans nos déplacements quotidiens et nos rencontres. Si le port de ces masques ne peut être, légalement, rendu obligatoire en dehors des transports en commun, il n'en reste pas moins que son port reste un des moyens essentiel pour se protéger. Le Conseil Régional d'Île de France nous en avait fait parvenir un millier, tous donnés à l'Ehpad, aux professionnels de santé, et aux commerçants en contact avec le public. La commune, comme cela a déjà été indiqué, en avait commandé 12000, qui sont arrivés. D'autre part, le 8 mai, 7000 masques en tissu ont été reçus de la part du Conseil Départemental.

Ces masques seront distribués prioritairement au domicile des personnes âgées de plus de 75 ans, par l'ASVP. Dans un second temps, ils seront à retirer en Mairie le Mardi 12 et le Mercredi 13 Mai par les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celles souffrant d'affections particulières. Puis, le Jeudi 14 et le Vendredi 15 mai, les masques seront à retirer par les autres administrés à raison de 2 masques en tissu par personne.

Les personnes ne pouvant se déplacer se signaleront en mairie et recevront les masques à domicile. Une telle organisation est nécessaire afin que cette distribution se fasse de manière équitable.

Modalités de distribution au dos.

LA REOUVERTURE DES ECOLES.

Après mures réflexions et en concertation avec la directrice de l'école maternelle et le directeur de l'école élémentaire, j'ai décidé de la **réouverture des écoles, à compter du jeudi 14 Mai.**

C'est en considération de la nécessité pour des familles de reprendre le travail, mais aussi pour per-

mettre aux enfants de retrouver une vie sociale dans le cadre scolaire et au regard des moyens humains disponibles tant de l'Education Nationale que de la commune, qu'en conscience et tout en mesurant les risques, que j'ai pris cette décision.

A ce propos, je tiens à souligner que les enfants sont scolarisés sur la base du volontariat des familles. Seront accueillis les enfants dont les parents ont répondu positivement aux sondages effectués par les deux directeurs, les enfants en difficulté et les enfants des publics prioritaires du fait de leurs fonctions.

Respectant scrupuleusement le protocole sanitaire, transmis par l'Education Nationale, une organisation propre aux écoles d'Ablis a été élaborée, en concertation étroite avec les deux directeurs d'écoles et les services municipaux. Ce document a été présenté au bureau municipal et aux représentants des deux associations de parents d'élèves. La réduction de 12 à 15 élèves maximum par classe pour l'école élémentaire et l'accueil de 8 élèves maximum par classe en maternelle, réduit la capacité d'accueil du nombre d'enfants, et, de ce fait a induit une organisation associant Ecoles, Accueil de Loisirs et Service de Restauration Scolaire.

Ce dispositif est valable pour la période du 14 au 31 mai pour la prise en charge des effectifs connus à ce jour. A partir de cette date, il pourra soit être reconduit soit modifié pour tenir compte de l'expérience acquise et des difficultés rencontrées.

Le schéma d'organisation pour la réouverture des écoles est consultable sur le site des écoles.

C'est une organisation complexe qui doit assurer la sécurité sanitaire des enfants, qui doit être poursuivie en dehors de l'école. Il importe, dans ce sens, que les familles relaient l'école et les services communaux en familiarisant leurs enfants aux gestes «barrière». Dernière recommandation, évitez les attroupements dans la promenade des écoles, respectez l'organisation mise en place et la distanciation des uns, vis-à-vis des autres.

Vous souhaitant bon courage, en ces temps difficiles, je vous adresse mes cordiales salutations. Prenez soin de vous et des autres.

Votre encore Maire
Jean Louis BARTH

1/ Remise des Masques aux personnels prioritaires

Les masques commandés par la commune, masques alternatifs dit « grand public » sont attribués prioritairement :

- Aux personnels soignants de la Maison de Santé et de l'EPHAD
- Aux personnels prioritaires, enseignants, pompiers, pénitentiaires, soignants, forces de l'ordre.....
- Aux personnels communaux en contact avec le public et tout particulièrement ceux engagés dans le processus de réouverture des écoles et de l'accueil de loisirs.

2/ Remise des Masques aux personnes âgées de 75 ans et +

Remise à domicile d'un lot de masques par Monsieur HILGER Raphaël, Agent de Surveillance de la Voie Publique.

La distribution a débuté le 11 Mai 2020.

3/ Modalités de retrait des masques en MAIRIE

Pour la population âgée de plus de 65 ans
et les personnes à risque dites «public fragile»

MARDI 12 MAI et MERDREDI 13 MAI

de 9h30 à 12h et de 16h à 18h

Sur présentation des justificatifs suivants :

- ◆ Pièce d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Justificatif certifiant pour raisons médicales, la nécessité de délivrer un masque.

Pour les administrés dans l'incapacité de se déplacer, de par leur âge ou leur pathologie, ils devront se faire connaître en mairie. Les masques leurs seront apportés au domicile par l'ASVP.

Pour les autres administrés

JEUDI 14 MAI ET VENDREDI 15 MAI

de 9h30 à 12h et de 16h à 18h

SAMEDI 16 MAI de 10h à 12h

Sur présentation des justificatifs suivants :

- ◆ Pièce d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

Afin de faciliter la distribution , il est demandé à ce qu'un seul représentant par famille vienne retirer les masques pour l'ensemble de sa famille.